

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR/TRICE DE L'EPLC LE ROCHER DE PALMER

Inauguré en 2010, le Rocher de Palmer est une salle de spectacle et un centre de congrès. Géré sous la forme d'un EPIC, l'EPLC le Rocher de Palmer a en charge l'accueil événementiel (congrès/colloques/galas/arbres de Noël) et l'entretien et la maintenance du bâtiment. Chaque année, il accueille 70 à 80 événements organisés par des entreprises, des acteurs institutionnels ou des associations. Doté d'un budget de fonctionnement de 1.2 M€, il compte une équipe permanente de 8 salariés.

Il est important de noter, d'une part, que la Ville de Cenon est propriétaire du bâtiment et, d'autre part, que le projet artistique et culturel de la salle est porté par l'association Musiques de Nuit.

Missions :

Sous l'autorité du Conseil d'Administration et de sa Présidente, le Directeur/la Directrice de l'EPLC le Rocher de Palmer a en charge les missions suivantes :

Pilotage de l'établissement

- Coordination des relations entre la Ville de Cenon (propriétaire de l'équipement) et l'association Musiques de Nuit en charge du projet culturel
- Direction de l'équipe
- Ordonnateur

Gestion administrative et budgétaire

- Préparation et organisation des conseils d'administration
- Préparation et exécution du budget (nomenclature M4) en lien avec le comptable public
- Programmation pluriannuelle des investissements
- Contrôle de gestion et supervision de la comptabilité
- Pilotage, passation et exécution des marchés publics
- Suivi fiscal
- Veille juridique

Gestion des ressources humaines

- Encadrement et coordination de l'équipe : vous gérez les ressources humaines, animez l'équipe d'encadrement, et garantissez le management à tous les échelons
- Administration du personnel (contrat, fiche de poste, temps de travail, plan de développement des compétences)
- Suivi et validation des plannings, congés
- Respect de la réglementation sociale en vigueur
- Gestion de la paye et des déclarations sociales
- Garant du respect des obligations employeurs et de la convention collective

Pilotage de la maintenance du bâtiment

- Garant de la parfaite tenue du bâtiment
- Renégociation périodique des contrats de prestations (fournitures d'énergie, maintenance, etc.)
- Pilotage de l'entretien et des travaux de réparation

Pilotage de l'activité commerciale

- Gestion de l'accueil événementiel du Rocher de Palmer (congrès/colloques/galas/arbres de Noël)
- Garant de la justesse des propositions commerciales et de leur faisabilité
- Garant de la qualité, de la productivité et de l'atteinte des objectifs
- Développement de la communication
- Établissement et suivi des devis

Compétences

- Expérience professionnelle significative dans l'administration ou la direction d'une structure culturelle ou un centre de congrès
- Règles de fonctionnement d'un EPIC
- Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles
- Management et administration du personnel
- Comptabilité publique
- Marchés publics
- Gestion des paies (logiciel Spaictacle)
- Intérêt pour la direction d'un centre de congrès et la maintenance d'un bâtiment
- Intérêt pour l'activité d'une salle de concert

Conditions d'emploi

Temps complet, 35h

Possibilité de travailler en soirée et le week-end

Possibilité d'une journée de télétravail par semaine

CDD (contractuel de droit public) de 3 ans à temps plein

Salaire mensuel : Cadre d'emploi d'attaché territorial : *Suivant ARTICLE 3-3 2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984 PORTANT DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE* + Indemnité de sujétions et de fonctions + supplément familial

Lieu : Rocher de Palmer, 1 rue Aristide Briand 33150 Cenon

Avantages :

Participation aux frais de transport

Participation financière mutuelle santé.

Prestations CNAS (Ticket cinéma, loisirs, etc)

Carte restaurant UP Déjeuner

Candidatures :

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser à l'attention de Mme la Présidente de l'EPLC le Rocher de Palmer, au plus tard le 31 octobre 2025 à

Veronique.didion@lerocherdepalmer.fr

Les entretiens auront lieu à compter de la mi-novembre.

Poste à pouvoir au 1^{er} février 2026